



Déclaration de consentement

Bonjour Madame, Monsieur,

l'âge légal de consommation d'alcool léger en Allemagne, comme la bière par exemple, est de 16 ans, étant sur le territoire allemand pour le nouvel an nous nous sommes dit que cela pourrait plaire pour la soirée. Dans le cadre de l'XPRO de cette année nous avons prévu une consommation modérée et contrôlée d'alcool, mineur à partir de 16 ans inclus, à l'occasion de la Saint-Sylvestre. La quantité se limitera à un maximum de deux verres pour tous, le but n'étant pas que la soirée se finisse mal. Toute consommation ce soir-là sera surveillée et aucune autre consommation d'alcool n'aura lieu sur la camp ni mineur, ni majeur.

Veuillez barrer la mention inutile :

J'autorise/Je n'autorise pas mon enfant à consommer de l'alcool suivant ce qui est dit ci-dessus

Date

Signature